

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA23-0069

Valable 5 ans à compter du 17 mai 2023

Matériau présenté par : AIREX AG
Industrie Nord 26
5643 SINS
SUISSE

Marque commerciale : FOREX® Lite

Description sommaire : Plaque rigide composée de polychlorure de vinyle expansé.
Masses volumiques nominales : 400 à 420 kg/m³.
Masses surfaciques nominales : 0,8 à 4,1 kg/m².
Epaisseurs nominales : 2 à 10 mm.
Coloris : blanc.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF-23-18344 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 08 juin 2023

**La Responsable du Pôle Commercial,
Communication et Développement Feu
Etudes et Essais Feu**

Clémence VOISIN

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.